

Dépôt d'une pétition sur les groupes à dérives sectaires

Publié le lundi 11 juin 2018 à 16 h 29



La députée péquiste Agnès Maltais dépose une pétition de plus de 2500 noms à l'Assemblée nationale demandant à Québec de se pencher sur les limites de la liberté de religion et le problème des groupes à dérives sectaires (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096781/petition-contre-derives-sectaires-sectes-religieuses>).

La députée, qui quitte cette semaine la politique après 20 ans de carrière, porte à l'Assemblée nationale ce dernier débat lancé par Manon Boyer, dont la nièce Éloïse Dupuis est décédée après avoir refusé une transfusion sanguine (</nouvelle/808816/mere-temoin-jehovah-deces-coroner-enquete>).

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de laïcité, Agnès Maltais estime que, sous le couvert de la liberté de religion, certaines pratiques qui autrement seraient jugées illégales sont tolérées. Elle demande qu'une commission parlementaire étudie cette question.

« S'il vous plaît, préoccupez-vous de ces personnes qui sont dans les dérives sectaires, qui vivent des drames incroyables, des pressions incroyables, des abus financiers », énumère la

députée.

Manon Boyer soutient pour sa part que le Québec doit se pencher sur ce sujet.

« Il est plus que temps de parler de ces enjeux, de faire la lumière sur les transgressions inadmissibles à nos lois et à nos valeurs fondamentales que commettent non seulement les Témoins de Jéhovah, mais aussi d'autres mouvements à dérives sectaires sur notre territoire. »

Éloïse Dupuis, une témoin de Jéhovah, est décédée en octobre 2016 après avoir refusé une transfusion sanguine qui aurait pu lui sauver la vie lors de son accouchement.

À la suite de sa mort, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a toutefois assuré que la jeune mère avait pris cette décision sans subir de pressions extérieures.